

Notre conception de l'orthophonie

L'orthophonie est une profession de soin qui a la particularité d'**agir sur et par le langage**.

Ce n'est pas le langage comme outil de communication et d'information qui est prioritairement notre objet, mais le langage dans sa puissance d'évocation, comme passage obligé pour la structuration de l'être parlant dans sa singularité et sa créativité.

Poser cela au fondement de notre acte nous amène à envisager toute manifestation de trouble dans l'usage langagier et toute intervention pour y remédier comme impliquant nécessairement la dimension psychique, celle du patient et celle de l'orthophoniste.

-L'engagement d'un travail avec le patient ne peut donc pas obéir à une injonction, fut-ce au nom de son bien, ni reposer uniquement sur une évaluation qui se voudrait objective. L'écart entre les troubles constatés et la plainte qui supporte l'adresse d'une demande est ce qui nous guide dans le premier temps de la rencontre avec le patient.

-Les moyens techniques sont des médiations qui doivent être pensées en cohérence avec notre conception du langage. Il ne s'agit pas de viser, par la répétition et le conditionnement, une efficacité mesurée par la réponse à des stimuli mais de chercher les conditions d'un investissement, d'une appropriation. Cela implique de respecter les conditions inhérentes à l'investissement langagier et à l'adresse d'une demande : le lien à l'autre.

Ce lien, qui relève de la subjectivité et non de l'affectivité, prend appui sur une déontologie et une éthique :

Le respect de l'individu comme être vivant, et de la personne organisée autour de ses idéaux et qui s'affirme dans ses choix, ses contradictions, ses refus, sont un minimum exigible de toute profession de soin. Il vaut pour le praticien vis-à-vis de ses patients mais aussi envers ses collègues et ses différents partenaires de travail et répond aux règles de la déontologie.

Cela se traduit par le respect de l'intimité, du cadre de travail, de la confidentialité, des spécificités professionnelles, une pratique rigoureuse et intègre.

La FOF se réclame depuis son origine d'une éthique de l'être parlant (du sujet) qui découle de notre conception du langage.

Ce qu'il s'agit de traiter n'est pas le langage envisagé comme une fonction isolée, le patient étant considéré comme une somme de fonctions à normaliser, mais le rapport que le patient entretient avec le langage, la manière dont il en est affecté comme être parlant et qui se manifeste par des altérations, des dysfonctionnements, des pertes, des inhibitions ; et ce, quelle que soit l'étiologie des troubles.

Limiter le langage à n'être qu'une fonction naturelle destinée à la communication et dont la maîtrise, assurée par une maturation fonctionnelle, serait un gage d'épanouissement du patient en garantissant la réussite relationnelle et la conformité sociale, supposerait que le langage se

développe spontanément et que ses avatars ne puissent être imputables qu'à des déficits. Dans cette logique, le patient comme l'orthophoniste n'ont d'autre alternative que la maîtrise ou le handicap. Cela ne rend pas compte des enjeux de la fonction symbolique. L'inscription dans le langage, le maniement de la langue et la prise de la parole nécessitent la parole d'un autre, inscrite dans une histoire, et seul accès possible au statut d'être parlant. Le langage ne s'apprend pas, il se transmet, de manière toujours singulière puisque le propre du langage humain est de ne pas être réductible à un système de signes. Une des caractéristiques du langage c'est d'évoquer une chose, au moyen d'un substitut que cette chose n'est pas.

L'orthophoniste doit donc avoir la liberté de penser sa pratique en articulant théorie et clinique, de construire ainsi une position de travail dans la soumission à la loi du langage et aux effets de la parole. Cela n'est pas compatible avec la standardisation des techniques, l'érosion des spécificités, l'interchangeabilité des praticiens considérés comme des techniciens au service d'une norme idéale.